

PROGRAMME BILAN DE COMPÉTENCES

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE

15h d'entretien

9h de travail personnel

COMPÉTENCES VISÉES

Préparer ou faire évoluer son projet professionnel

Développer sa capacité à prendre des décisions quand à l'orientation de sa carrière professionnelle

MODALITÉS

Formation individuelle

TARIF

À partir de 1500 € TTC

DÉLAI D'ACCÈS

1 mois

INTERVENANT



Virginie Thion
est psychologue
depuis plus de
20 ans.

Elle reçoit en cabinet et forme les entreprises et leurs collaborateurs à mieux appréhender les enjeux des risques psychosociaux pour prévenir l'apparition du burn-out.

INSCRIPTION et INFORMATIONS

06 51 17 18 77

burnoutproformation@gmail.com



ACCESSIBILITÉ

La prestation est ouverte à tout public.

Pour les personnes souffrant d'un handicap et le signalant à l'inscription, une solution d'adaptation ou de remplacement sera systématiquement recherchée.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Un diagnostic partagé des problématiques posées
- Un investissement réel du bénéficiaire dans son bilan passant par un travail personnel
- Une analyse précise du portefeuille de compétences et des aspirations personnelles
- La construction du projet validée par le bénéficiaire.

LE PROGRAMME

Le bilan de compétences se fait en 3 temps

- Une **phase préliminaire**, qui vise à :
 - Identifier et analyser préalablement la nature des besoins
 - Confirmer l'engagement du bénéficiaire et définir un calendrier établissant le rythme de la prestation.
- Une **phase d'investigation**, qui vise à donner la possibilité au stagiaire d'analyser et identifier ses besoins, déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle :
 - Un bilan de personnalité qui permet de déterminer les caractéristiques personnelles, les aptitudes, les intérêts et les motivations.
 - Un bilan de l'itinéraire de formation et du parcours professionnel qui recense l'ensemble des acquis théoriques et pratiques acquis lors de son parcours.
 - Des étapes de recherche d'informations et d'investigation qui permettent de vérifier ses choix ou ses orientations auprès des personnes ressources et de documentations spécialisées
 - Une élaboration et négociation du projet professionnel qui s'appuie sur les étapes précédentes.
- Une **phase de conclusion**, par le biais d'entretiens personnalisés, cette phase permet au bénéficiaire :
 - De prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation
 - De recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et d'un projet de formation
 - De prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, MÉTHODES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

- Encadrement par un formateur spécialisé dans l'accompagnement du monde du travail
- Séquence de progression sous forme de questionnaires et d'exercices individuels

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE L'ACTION ET SES RÉSULTATS

- Attestation de présence
- Rédaction et remise de la synthèse de son accompagnement
- Questionnaire de satisfaction
- Prise de contact à J+6mois pour savoir où en est le projet et faire un point d'avancement.

Conditions générales de vente

1- OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute commande de prestation à Virginie Thion EI implique, pour le Client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

2- DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'achat de prestation à Virginie Thion EI prend l'une des formes suivantes : un bon de commande émis par le Client reprenant les mentions exactes d'un devis préalable de Virginie Thion EI, une convention de formation professionnelle, un contrat de prestation de service.

3- OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE DE FORMATION

* Les formateurs agissant pour le compte de Virginie Thion EI s'engagent sur une obligation de moyens et font diligence pour mettre tout leur art et leur savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus.

A l'issue de la formation, les formateurs de Virginie Thion EI remettent au Client une attestation de présence pour chacun des participants.

4- OBLIGATIONS DU CLIENT

* Dès la passation de la commande, Virginie Thion EI fait parvenir au Client le contrat de prestation ou la convention de formation en double exemplaire. Le Client s'engage à retourner à Virginie Thion EI un exemplaire signé de ce document dans les plus brefs délais, et avant le début de l'intervention. La remise de ce document doit être accompagnée d'une avance de 30% du prix de la prestation, solde payable à l'issue de l'intervention.

* Si un OPCO règle tout ou partie de la facture, le Client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à Virginie Thion EI l'attestation de prise en charge.

* S'il est une personne physique, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la Convention. Passé ce délai, il règle à Virginie Thion EI 30% du prix de la formation sauf stipulation expresse de la part de Virginie Thion EI (art. 6353-6 et 6353-7 du Code du Travail). L'acompte restera acquis à Virginie Thion EI si le Client renonce à la formation.

* En cas de formation sur site, le Client met à la disposition de Virginie Thion EI l'équipement adéquat, notamment une pièce équipée pouvant accueillir tous les participants dans des conditions favorables. Il fait lui-même son affaire de la convocation des participants, sauf accord avec Virginie Thion EI, et s'assure de leur présence.

5- PRIX, FACTURATION ET REGLEMENTS

* Tous nos prix sont indiqués TTC. Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires.

* Pour les formations intra-entreprises, une facture est émise à l'issue de l'intervention ou, si l'opération se déroule sur plusieurs mois, en fin de mois pour les interventions ayant eu lieu pendant ce mois.

* Le règlement est immédiatement exigible. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code de Commerce Art. L. 441-6 al. 3), ainsi qu'une indemnité forfaitaire de plein droit pour frais de recouvrement fixée à 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. Si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs à l'indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire à hauteur des dépenses justifiées est demandée par Virginie Thion EI.

* En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Virginie Thion EI se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

6- REGLEMENT PAR UN OPCO

Il appartient au Client de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de la formation par l'OPCO dont il dépend.

7- CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

- Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure, moins de 10 jours francs ouvrables avant le début de la formation, et après les 10 jours légaux de rétractation s'il est une personne physique, le montant de la participation restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- Il est entendu que les sommes payées par le Client, au titre d'un dédommagement, ne peuvent être imputées sur la participation au développement de la formation professionnelle, ni être prises en charge par un organisme collecteur agréé. Toutefois, si Virginie Thion EI organise dans les 3 mois à venir une session de formation sur le même sujet, une possibilité de report sera proposée dans la limite des disponibilités, et l'indemnité sera affectée au coût de cette nouvelle session.
- Lorsque, par suite de force majeure répondant aux caractéristiques définies par la jurisprudence en cours, y compris - au sens de l'article 1148 du Code Civil la maladie ou l'accident du formateur -, Virginie Thion EI est dans l'impossibilité de réaliser la prestation prévue, le contrat conclu avec le Client est résilié de plein droit sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité. Le Client est toutefois tenu au paiement des prestations effectivement réalisées par Virginie Thion EI.

8- INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à Virginie Thion EI en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Virginie Thion EI pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de Virginie Thion EI.

9- PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client, Virginie Thion EI, et les formateurs, gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, Virginie Thion EI et les formateurs se réservent le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

10- LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Virginie Thion EI et le Client relèvent de la Loi française. Le fait pour Virginie Thion EI de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

11- ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ANNECY quel que soit le siège ou la résidence du Client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Virginie Thion EI qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

12- ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Virginie Thion EI à son siège social.